



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 11 décembre 2019

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 11 décembre 2019, à 19 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Monsieur Yannick Thibeault, district 4  
Monsieur Richard Desormiers, district 5  
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement n° 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2020
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation
5. Période de questions de la séance
6. Levée de la séance

**19-12X-538**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**19-12X-539**

### **ADOPTION DU BUDGET 2020**

Le maire présente les grandes lignes du budget 2020.

**Sainte**   
**julienne**



No. résolution  
ou annotation

## BUDGET 2020

REVENUS:	
TENANT LIEU DE TAXES	288 517,00 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCE LOCALE	303 242,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	541 250,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	73 069,00 \$
INTÉRÊTS	140 000,00 \$
AUTRES REVENUS	481 004,00 \$
TRANSFERTS CONDITIONNELS	427 761,00 \$
TAXES ET COMPENSATIONS`:	11 954 216,00 \$
TOTAL DES REVENUS:	14 209 059,00 \$

AFFECTATION DE SURPLUS LIBRE: 195 000,00 \$

**TOTAL: 14 404 059,00 \$**

DÉPENSES:	
ADMINISTRATION	2 404 968,00 \$
SERVICE AUX CITOYENS ET COMMUNICATION	376 113,00 \$
GREFFE	10 000,00 \$
VOIRIE	2 028 688,00 \$
ENTRETIEN DE BÂTIMENT	545 489,00 \$
HORTICULTURE	284 655,00 \$
PARCS ET ESPACES VERTS	195 385,00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	19 717,00 \$
DÉNEIGEMENT	1 271 222,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	226 616,00 \$
ÉGOÛT	127 041,00 \$
LOISIRS ET CULTURE	651 665,00 \$
BIBLIOTHÈQUE	409 001,00 \$
INCENDIE et SÉCURITÉ CIVILE	995 511,00 \$
ORDURES	981 655,00 \$
SERVICE POLICIER	1 222 556,00 \$
URBANISME et DÉVELOPPEMENT	927 453,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 677 735,00 \$
REMB. CAPITAL	1 540 779,00 \$
INVESTISSEMENT EN IMMO	185 545,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES:	14 404 059,00 \$

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre, le budget pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a dûment été publié à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été élaboré en présence des membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 11 décembre 2019

QUE le conseil adopte le budget 2020 de la municipalité de Sainte-Julienne démontrant des dépenses totalisant 14 404 059 \$, le tout tel que présenté et étudié par le conseil.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 1<sup>er</sup> février 2020 de la Belle Julienne et également sur le site Internet.

ADOPTÉE

**19-12X-540**

### **ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre de chaque année, un programme d'immobilisation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié conformément à l'article 956 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil adopte le plan triennal d'immobilisation pour les années 2020-2021-2022 démontrant des investissements totaux prévus de l'ordre de 12 973 593.83 \$ et dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 1<sup>er</sup> février 2020 de la Belle Julienne, ainsi que sur le site Internet.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**19-12X-541**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière